

SERIFEL®

AMM n°2171248

Fongicide de biocontrôle



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	Bacillus amyloliquefaciens, souche MBI 600 110g/Kg
Formulation	poudre mouillable (WP)
Température de stockage recommandée	2°C à 25°C
Densité	1.2
pH	env. 4 - 8 (20 °C)
Délai avant rentrée	6h
Code UFI	PSCA-73GF-G006-VTD7
Classement	EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : Bacillus amyloliquefaciens MBI600 (live bacterial spore) EUH212 : Attention. Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

DESCRIPTION DU PRODUIT

SERIFEL est un bio-fongicide pour le contrôle du Botrytis sur fraise, framboisier, laitue, poivron, tomate, tabac et de la vigne, du Sclérotinia de l'endive de la laitue et du tabac, de l'Alternariose de la tomate et de Trichoderma aggressivum qui attaque les cultures de champignons.

SERIFEL est utilisable en agriculture conventionnelle ou en agriculture biologique.

SERIFEL doit être utilisé en préventif. Il convient de l'intégrer dans un programme fongicide, en alternance ou en association avec d'autres produits efficaces contre le Botrytis et/ou Sclérotinia et/ou Alternariose après s'être assuré de leur compatibilité.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Cibles	Doses	Nombre max. d'appl. / Intervalle mini. entre les applic.	Stade d'appl.	DAR	ZNT aquatique
Champignons - Trait sol	Champignons compétiteurs (<i>Trichoderma aggressivum</i>)	2,5 g/q de compost	1/an	-	Non applicable	-
Chicorées – productions de chicons – Trait. semences / plants (Uniquement sous abri) Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009***	Champignons autres que pythiacées (<i>Sclérotinia</i>)	75 g/hL par douchage / trempage des racines	1/an et par culture**	BBCH 49	F (BBCH 49)	-
		5 g/m² par pulvérisation des collets	1/an et par culture**			
		30 g/t par pulvérisation des racines	1/an et par culture**			
Fraisier - TPA* (Plein champ et sous abri)	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,5 kg/ha	6/an 5 jours	Entre BBCH 55 et 89	1 jour	5 m

Framboisier, mûres, mûres des haies - TPA* (Plein champ et sous abri)	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,5 kg/ha	6/an 5 jours	Entre BBCH 55 et 89	1 jour	5 m
Laitue, chicorées scaroles, chicorées frisées, mâche, roquette et autres salades - TPA* (Plein champ et sous abri)	Pourriture grise et sclérotiniose	0,5 kg/ha	6/an 5 jours	Entre BBCH 10 et 49	1 jour	5 m
Poivron, piment - TPA* (Plein champ et sous abri)	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,5 kg/ha	6/an 5 jours	Entre BBCH 51 et 89	1 jour	5 m
Tomate, aubergine - TPA* (Plein champ et sous abri)	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,5 kg/ha	6/an/culture 5 jours	Entre BBCH 55 et 89	1 jour	5 m
	Maladies des taches brunes (<i>Alternaria solani</i>)	0,25 kg/ha		Entre BBCH 59 et 89		
Tabac – TPA* (Plein champ et sous abri) Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009***	Pourriture grise et sclérotinioses	0,5 kg/ha	6/an sur l'ensemble des maladies 5 jours	Entre BBCH 10 et 89	Non applicable	5 m
Vigne – TPA*	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,5 kg/ha	10/an 7 jours	Entre BBCH 67 et 89	3 jours	5 m

* TPA : Traitement des Parties Aériennes

** Il est possible de faire 1 application avant conservation et 1 application avant forçage

*** Pour les usages dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Ne pas stocker plus de 24 mois et ne pas stocker à des températures supérieures à 20°C

Agiter avant l'application

CONDITION D'EMPLOI

L'efficacité de SERIFEL est dépendante des conditions de développement des bactéries qui le compose : hygrométrie, températures minimales et maximales... Elle est également dépendante de la qualité de pulvérisation sur la culture (répartition homogène nécessaire sur l'ensemble de la végétation ou organes à protéger) ou dans le compost (répartition homogène nécessaire dans l'ensemble du compost). Traiter avec un volume de bouillie suffisant pour atteindre la limite de ruissellement. En effet, pour être efficace, la bactérie doit couvrir l'ensemble de la zone à protéger avant l'installation des pathogènes.

Le niveau d'efficacité de SERIFEL étant variable et partiel, respecter les conditions d'emploi optimales précisées sur cette étiquette.

FRAISIER, FRAMBOISIER, LAITUE, POIVRON, TOMATE, POIVRON

SERIFEL s'utilise en préventif en situation de pression maladie faible à modérée ou au plus tard immédiatement après un événement susceptible de causer des blessures. Renouvellement de la protection recommandée à 7 jours si les risques d'infection persistent.

SERIFEL s'utilise en programme. Positionnement à raisonner en fonction du risque maladie pressenti.

Appliqué à la dose autorisée, SERIFEL ne laisse pas de dépôt de pulvérisation sur la culture traitée.

Produit contenant des micro-organismes : efficacité du traitement dépendante des conditions climatiques et de la qualité de pulvérisation. Se référer au paragraphe suivant « Précautions d'emploi ».

CHICOREES – productions de chicons

SERIFEL s'utilise dans les conditions classiques d'utilisation des produits contre *Sclerotinia*, c'est-à-dire avant conservation ou avant forçage, en pulvérisation des racines ou en douchage. Usage autorisé dans la cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009. En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer avant toute utilisation aux préconisations de l'APEF, Association des Producteurs d'Endive de France (03.21.07.89.89).

TABAC

SERIFEL s'utilise dans les mêmes conditions que les produits conventionnels pour lutter contre le *Sclerotinia* et le *Botrytis* sur tabac.

Usage autorisé dans la cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009. En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer avant toute utilisation aux préconisations d'ARVALIS (01.44.31.10.00).

CHAMPIGNONS

SERIFEL doit être mélangé au substrat de culture à raison de 2,5 g pour 100 kg de compost. L'application est réalisée par pulvérisation dans la masse du produit de supplémentation. Pour plus d'informations, contacter le Centre Technique du Champignon (02.41.50.98.39).

VIGNE

Traiter en préventif ou au plus tard immédiatement après un événement susceptible de causer des blessures sur les baies.

Comme pour toute lutte efficace contre la pourriture grise, le respect des mesures prophylactiques est une nécessité : maîtrise de la vigueur de la vigne, limitation de l'entassement et de la compaction des grappes, effeuillage, lutte contre les tordeuses de la grappe.

La formulation de SERIFEL permet son emploi dans des volumes de bouillie de 100 à 1000 L d'eau à l'hectare. **Pour optimiser l'efficacité, il est recommandé de traiter à la limite de ruissellement.** Assurer une bonne couverture de la zone des grappes et de la végétation proche. Le débit et les jets doivent être soigneusement vérifiés pour permettre une bonne répartition de la bouillie.

Appliqué à la dose autorisée, SERIFEL ne laisse pas de dépôt de pulvérisation sur la culture traitée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :						Protection du travailleur
		Mélange / chargement Nettoyage	APPLICATION AVEC :					
			Pulvérisateur à rampe		Pulvérisateur pneumatique			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine	tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique en cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ A usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique. En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓		✓	
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓						
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4						✓ Type 4 avec capuche		
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				✓		

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					Protection du travailleur
		Application avec une lance :				Nettoyage	
		Mélange / Chargement	sans contact intense avec la végétation		contact intense avec la végétation		
			cultures basses (< 50 cm)	cultures hautes (> 50 cm)	cultures basses et hautes		
Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire +	✓			✓ EPI vestimentaire +	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3		EPI partiel OU Type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase de pulvérisation)				EPI partiel OU Type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase de pulvérisation)	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche	✓ Type 3 avec capuche		
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓	✓	✓	✓	✓	
Bottes certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓		

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			Protection du travailleur
		Traitement du substrat :		Douchage / trempage (automatique)	
		Mélange / chargement – Nettoyage	Pendant l'application	Mélange / chargement – Nettoyage	
Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec le substrat ou les végétaux traités
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓		✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB (3)		✓		✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4			✓ Type 4 avec capuche		
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓	✓	✓	
Bottes certifiées EN 13832-3			✓		

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

**Bacillus
amyloliquefaciens,
souche MBI 600**

ce produit à base de *Bacillus amyloliquefaciens*, a une action antagoniste vis-à-vis des pathogènes fongiques et agit de façon préventive.

Il agit par :

- concurrence spatiale (formation d'une barrière physique empêchant la fixation du pathogène sur la plante).
- sécrétion de lipopeptides pendant la croissance des bactéries, produisant une zone d'inhibition limitant le développement pathogènes.
- sécrétion de métabolites antifongiques, qui pénètrent dans le pathogène, perturbant son fonctionnement et entraînant sa mort cellulaire.

Les principaux effets sur les pathogènes, sont :

- l'arrêt de la germination des spores.
- la perturbation de la croissance mycélienne par modification de la structure membranaire.

CONDITION D'APPLICATION

Comme pour toute lutte efficace contre la pourriture grise, le Sclérotinia, l'Alternaria le respect des mesures prophylactiques est une nécessité.

L'efficacité de SERIFEL est liée à son positionnement et à la cinétique de croissance des populations de *Bacillus amyloliquefaciens* une fois appliquées sur les parties traitées (feuilles, racines, collets).

Un bon positionnement permet le recouvrement des organes à protéger (compétition spatiale) et la sécrétion de lipopeptides spécifiques, toxiques vis-à-vis du pathogène.

Par ailleurs, les conditions de température et d'humidité ainsi que la qualité de la relation saprophytique plante – *Bacillus* vont conditionner l'efficacité du produit ainsi que sa persistance.

Les connaissances actuelles ne sont pas suffisantes pour lister tous les facteurs optimisant la relation plante – *Bacillus amyloliquefaciens*, aussi il convient de suivre attentivement l'évolution des maladies pour adapter le programme de traitement. L'utilisation de SERIFEL en programme avec d'autres fongicides permet de sécuriser son efficacité.

- Pour que la bactérie s'installe, traiter en conditions douces à chaudes et humides : température supérieure à 15°C, et forte hygrométrie (après une pluie, un orage ou avec de la rosée tout en respectant la limite de ruissellement.). Par précaution renouveler le traitement en cas de fortes pluies lessivantes (30 à 40 mm).
- Un temps sec ou froid perturbera l'activité de SERIFEL.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Le produit étant composé d'organismes vivants, il convient de se renseigner avant tout mélange de la pertinence et de la faisabilité de l'association envisagée.

RÉSISTANCE

Non pertinent.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

La bouillie doit être préparée dans un pulvérisateur qui au préalable aura été bien nettoyé.

Avant de commencer le remplissage de la cuve pour préparer la bouillie avec SERIFEL, s'assurer qu'elle ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

La formulation de SERIFEL permet son emploi dans des volumes de bouillie de 100 à 2000 L d'eau à l'hectare. Pour optimiser l'efficacité, il est cependant recommandé de traiter à la limite de ruissellement.

Remplir la cuve avec la moitié du volume d'eau nécessaire.

Mettre l'agitation en marche puis verser progressivement la quantité nécessaire de SERIFEL dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Appliquer la bouillie immédiatement après sa préparation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve

et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPI) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI